



Assemblée Générale Extraordinaire de l'association CLAAC

vendredi 4 juin 2021 à Chinon (Espace Rabelais)

Compte rendu

Assemblée générale extraordinaire n°2 convoquée en date du 20 mai 2021.

Une première Assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 11 mai. Le quorum n'étant pas atteint (cf compte rendu), une seconde Assemblée générale extraordinaire a dû être convoquée.

L'ordre du jour est relatif à une proposition de modifications des statuts. Les documents correspondants ont été adressés en pièce jointe avec la convocation.

Franck HENNEBEL, Président de l'association CLAAC, ouvre l'Assemblée générale extraordinaire à 18h10.

Sont présents

Adhérents individuels (31)

Chantal BARANGER

Rose-Marie BELLIARD

Jacques BICHON

Nathalie BODIN

Mickaël BRETON

Martine BRUNET

Jessica DELAVEAU

Madeleine EDOUARD

Annie ERENS

Jean-Claude FAGES

Christian FERRANT

Tony GALANTINE

Marthe GUERIN

M. GUETAULT

Franck HENNEBEL

Paulette HENNEBEL

Eveline HERVE-LUANCO

Hélène JOUVE

Ronan KERLEO

Martina KITZE

Marie-Line LEVIEUX-CHAMPIGNY

Marie-Louise LOISEAU
Jean-Paul LORILLARD
Pascale MAUCLERC
Josiane NOURRY
Wendy PACKER
Joël QUITTET
Christiane RIGAUX
Michel ROUGE
Nadège THIBAUT
André VIVIEN

Associations adhérentes (4)

Entraide et Solidarités représentée par André LAURENT administrateur
Ring Rabelais Boxe
Voyages Textiles représentée par Annie ERENS présidente
Yoga Anjou Touraine représentée par Mme BOURDIN-MOURAY

Soit 35 adhérents présents

Assistent également à la séance sans voix délibérative (24)

Salariés de l'association (12)

Teddy AUDINET, accueil CS* Véron
Lucille BOUE, stagiaire jeunesse CS Véron
Margot CHALUMEAU, animatrice enfance CS Chinon
Eddy CUVELARD, responsable Résidences Habitat Jeunes
Katia DOUARD, travailleur social Résidences Habitat Jeunes
Karine FOUSSIER, responsable secteur enfance CS Chinon
Pascale FRAIGNEAU, directrice générale de l'association CLAAC et du CS Chinon
Mélanie GORRY, animatrice jeunesse CS Chinon
Marie-Laure JARRY, responsable CS Véron, PAVA
Séverine MAZELLA, référente famille CS Chinon
Sonia PERRAULT, chargée de communication, festival BD, PAVA
Fabienne SALDANA, accueil standard CS Chinon, secrétariat
(CS* : centre social)

Commissaire aux Comptes (1)

Philippe BONNET, FIDUCIAL

Divers (2)

Marie ALLAIN, Université de Tours
Marie-Noëlle HENNEBEL, atelier patchwork

Invités (9)

Fabienne COLBOC, Députée
Isabelle RAIMOND PAVERO, Sénatrice et Conseillère Départementale
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : représentée par Denis MOUTARDIER,
Vice-président Enfance Jeunesse,
Ville de Chinon représentée par :
Jean Luc DUCHESNE, Adjoint à la culture, au patrimoine, à la vie associative, à la vie des

quartiers, et Marylène GACHET, conseillère déléguée à la vie associative.
Commune d'Avoine, représentée par Francine HENRY, Adjointe
Commune de Huismes, représentée par Denis MOUTARDIER, Maire
FLES, représenté par André LAURENT, Président
Centre Social de Montreuil-Bellay (49), représenté par Jean-Paul MARCHAND, Président

Soit 56 présent.e.s, en réalité 59 « représentations », Denis MOUTARDIER, André LAURENT et Annie ERENS ayant une double représentation.

Adhérents représentés (33 pouvoirs)

Daniel CHATAIN (Conversation Anglaise) donne pouvoir à Jean-Claude FAGES
Patricia GUILLOTON (association Abrazzo Sentimental) à Madeleine EDOUARD
Nathalie MESTRE (danse classique) à Hélène JOUVE
Association EFIAC à Franck HENNEBEL

Viviane ANDRIEUX à Jean-Paul LORILLARD
Liliane ANGELO à Franck HENNEBEL
Annie BARANGER à Chantal BARANGER
Emile Hubert BEGNAUD à Joël QUITTET
Françoise BELPAUME à Michel ROUGE
Catherine BELZIC à Michel ROUGE
Viviane CARLES à Wendy PACKER
Chantal CHAUSSEPIED à Josiane NOURRY
Auréli CHEVRIER à Jean-Claude FAGES
Sandra CONTE à
Monique COUTANT à Martine BRUNET
Anne-Marie DESFORGES à Pascale MAUCLERC
Serge FERRAGUTI à Jean-Paul LORILLARD
Cindy FOURNIER à Nathalie BODIN
Chantal GASTINEAU à Wendy PACKER
Sonia GAUME à Tony GALANTINE
Caroline KOULIKOFF à Pascale MAUCLERC
Philippe LAURAIN à Jacques BICHON
Chantal LE PENNEC à Martine BRUNET
Eric LESSAL à Christiane RIGAUX
Aurore METIVIER à Nathalie BODIN
Annette PALAU à Mickaël BRETON
Annick PATEAU à Christiane RIGAUX
Elizabeth PISTRE MONNEREAU à Marie-Louise LOISEAU
Francine PLANCHENAU à Joël QUITTET
Marie-Luce PLAZARD à Jacques BICHON
Sylvie RACAUD à Marie-Louise LOISEAU
Elizabeth REMAY à Josiane NOURRY
Anny VALLEE à Mickaël BRETON

Sont excusés (6)

Gilles MORTIER, Président du Pays du Chinonais, représenté par Denis MOUTARDIER
Martine LUNETEAU, Maire de Rivière
Claude GARCERA, Président de l'UNHAJ
Marie GLORIEUX de la Maison des Adolescents

Quorum

Le nombre d'adhérents est de 456.

Selon les statuts actuels, le quorum se situe à 25% des adhérents soit 114 adhérents présents ou représentés, sachant qu'un adhérent peut être porteur de 3 pouvoirs soit 4 voix au total.

Avec 68 adhérents, dont 35 présents et 33 représentés, le quorum n'est pas atteint. Selon les statuts, le quorum n'est pas nécessaire pour tenir cette seconde Assemblée générale extraordinaire. Elle peut donc débiter.

Préambule

Franck HENNEBEL :

se présente, en sa qualité de nouveau Président de l'association CLAAC depuis septembre 2020, suite au décès de Colette DEBLACHES, Présidente en exercice jusqu'en juillet 2020.

explique le déroulement de la soirée, avec une Assemblée générale extraordinaire, suivie de l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

mentionne le côté « inédit » de cette Assemblée générale, ceci pour la seconde année consécutive :

- contexte post-confinement, donc risque de ne pas avoir le quorum (voir ci-dessus),
- déroulement à l'Espace Rabelais pour raisons sanitaires,
- absence du traditionnel volet festif « CLAAC en fête » à la suite de l'Assemblée, compte tenu des mesures barrières,
- date retenue depuis le mois de février, en espérant alors que juin serait plus propice pour une Assemblée générale dans des conditions « normales » ; sans pour autant reporter l'Assemblée en septembre-octobre, compte tenu du fait que revenir sur l'année 2020 en fin d'année 2021 n'aurait pas beaucoup de sens.

remercie la Ville de Chinon, représentée par Jean-Luc DUCHESNE et Marylène GACHET, pour la mise à disposition gracieuse de l'Espace Rabelais et de son personnel, permettant ainsi à l'association de tenir son Assemblée générale, ce qui n'aurait pas été possible dans ses locaux.

présente les intervenant.e.s à venir :

- Pascale FRAIGNEAU, Directrice générale de l'association CLAAC et du centre social de Chinon,
 - Pascale MAUCLERC, administratrice, trésorière de l'association,
 - Philippe BONNET, commissaire aux comptes,
- et le personnel de l'association présent sans qui cette manifestation n'aurait pu se tenir :
- Sonia PERRAULT, chargée de communication qui a assuré la mise en forme du bilan de l'exercice 2020 et a élaboré la partie visuelle et musicale de l'Assemblée générale,
 - Fabienne SALDANA, en charge de l'accueil, du standard et du secrétariat de l'association,
 - Joël QUITTET, administrateur, en charge d'assurer le déroulement à l'écran nécessaire à l'examen des statuts.

remercie pour leur présence dans la salle :

- les adhérents de l'association,
- les salariés de l'association,
- ses collègues administrateurs.

Et cite les invités présents au début et au fil de leur arrivée (voir liste ci-dessus).

Déroutement de l'ordre du jour : modification des statuts

Franck HENNEBEL précise que pour la présentation, il va s'appuyer sur le document « modification des statuts » adressé avec la convocation à la première Assemblée générale extraordinaire du 11 mai et également avec la convocation pour celle-ci. Ainsi, les adhérents ont eu tout loisir d'en prendre connaissance.

Il rappelle que cette modification de statuts est évoquée à l'association CLAAC depuis au moins l'année 2017... et que le Conseil d'administration a décidé de passer à l'acte fin 2020, de la manière suivante :

- le choix de procéder à une actualisation / simplification des statuts sur la base de la version 2007 existante, sans repartir d'une page blanche.

- ceci, sans attendre l'avancée du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui pour des raisons diverses a pris beaucoup de retard.

- l'objectif d'introduire quelques éléments renforçant la vitalité démocratique (articles 8, 11, 16).

- le souhait de donner davantage de sens à l'article « buts » et de le compléter avec un article « moyens ».

- le fait de garder malgré tout la possibilité de revoir cette nouvelle version en fonction d'idées évoquées dans le DLA à venir. Ainsi, ces modifications peuvent être considérées comme une première étape, une nouvelle évolution n'étant pas à exclure dans les unes à deux années à venir.

- neuf personnes ont participé à cette élaboration, les administrateurs membres du groupe de rédaction, la Directrice de l'association, le commissaire aux comptes, les deux salariées en charge du PAVA (Point d'Appui à la Vie Associative). Le produit de ce travail est ensuite passé en Conseil d'Administration pour les dernières retouches. C'est ainsi une bonne douzaine de personnes qui a participé à l'élaboration de cette nouvelle version.

Quantitativement, entre les articles supprimés et les ajoutés (2) le nombre d'articles passerait de 28 à 22.

Joël QUITTET assure le défilement à l'écran des modifications proposées sur la base d'un affichage comparé versions actuelle et nouvelle. Pour limiter le temps à passer, Franck HENNEBEL propose de s'arrêter uniquement sur la dizaine d'articles ayant fait l'objet d'un remaniement significatif.

Article 2 « buts » et nouvel article 3 « moyens »

Ils reprennent les éléments de langage figurant dans de nombreux documents élaborés par l'association : projet associatif, projets centres sociaux et familles, prestation éducative des Résidences Habitat Jeunes, ...

Ces deux articles sont rédigés en s'appuyant sur des verbes d'action. Ainsi, le CLAAC :

contribue, s'engage, s'appuie, gère, administre, anime et participe. On y retrouve les notions relevant de l'éducation populaire, les questions de solidarité, lien social, échange, accompagnement, partenariat, orientation vers les plus vulnérables, l'apprentissage de l'autonomie tout en privilégiant l'action collective, le développement du pouvoir d'agir, etc...

Article 6 « les membres »

Distinction entre membres usagers, actifs, bienfaiteurs et suppression des membres honoraires.

Article 7 « conditions d'admission »

Mention que pour être membre, il faut s'acquitter de son adhésion annuelle.

Article 8 « dispositions communes pour la tenue des assemblées générales »

Pour renforcer la vitalité démocratique, chaque adhérent n'a droit qu'à 2 pouvoirs, au lieu de 3 dans la version actuelle. Ainsi, un adhérent ne peut être porteur que de 3 voix au lieu de 4.

Article 9 « assemblées ordinaires »

Modification des règles pour faciliter l'atteinte du quorum : passage de 25% du nombre de présents ou représentés à 20%.

Vote à main levée possible pour tous les votes sauf pour ceux désignant des personnes (exemple de l'élection des membres du conseil d'administration).

Article 10 « assemblée générale extraordinaire »

Même conditions de quorum que pour l'assemblée générale ordinaire.

Même règle de convocation de la seconde Assemblée extraordinaire que pour l'Assemblée ordinaire si le quorum n'est pas atteint. C'est à dire qu'il sera possible désormais de convoquer une seconde Assemblée extraordinaire dans la foulée de la première, si le quorum n'est pas atteint. Cela facilitera grandement les modifications de statuts à venir.

Article 11 « composition du conseil d'administration »

Maintien du nombre de membres du conseil de 9 à 12, renouvelables par tiers.

Apparition d'une mention relative au fait de veiller à la parité.

Limitation de la durée de la fonction de Président.e à 6 ans, toujours pour renforcer la vitalité démocratique et faciliter le turn over.

Articles 13 et 20

Tout ce qui concerne la Direction de l'association est sorti des statuts et est renvoyé à la définition de la délégation donnée par le Conseil d'administration à la Direction (notion de Document Unique de Délégation).

Article 16 « fonctionnement des commissions »

Nouvel article prenant en compte le fonctionnement actuel de l'association s'appuyant également sur des commissions thématiques.

Article 19 « ressources »

Elargissement possible de l'origine des ressources.

Après présentation de chaque article, il est demandé s'il y a des questions. Pas de questions.

Franck HENNEBEL propose de passer à un vote global des modifications présentées. Pas de questions de la salle.

A la question « l'Assemblée générale extraordinaire de l'association CLAAC adopte-t-elle les modifications de statuts présentées », la réponse est oui à l'unanimité (pas d'abstention).

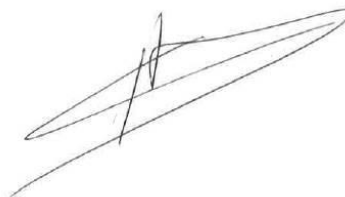
Les nouveaux statuts seront donc adressés à la Sous-préfecture de Chinon et mis en ligne sur le site internet de l'association.

Franck HENNEBEL remercie les personnes qui ont participé à cette élaboration et clôt l'Assemblée générale extraordinaire.

La séance est levée à 18h50, avant de passer à l'Assemblée générale ordinaire 2021 à suivre.

*Rédaction du compte-rendu : Franck HENNEBEL
Validation : Jean Claude FAGES, Pascale FRAIGNEAU*

Fait à Chinon, le 21 juin 2021



Franck HENNEBEL
Président Association CLAAC

Pièces jointes :

Projet de modifications des statuts commenté en Assemblée générale extraordinaire